N°
18

Comment réaliser un observatoire de faune

Aménagement des sites

3.5 - Aménagements spécifiques aux personnes a mobilité réduite

Afin de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite, les dénivellations le long des sentiers d'accès et à l'entrée de l'observatoire doivent être aussi faibles que possible. Lorsqu'une surélévation est absolument nécessaire, la réalisation d'un plan incliné dont le gradient de pente ne dépasse pas 5%, devient indispensable.' Sa largeur doit être de 80 cm (dimension minimale), ce qui permet le passage de fauteuils roulants de toutes tailles. A titre indicatif, la figure 17 présente les dimensions du plan incliné pour une dénivellation de 30 cm.

Attention : en cas de verglas ou d'humidité "grasse", les plans inclinés en bois deviennent inutilisables ou même dangereux (responsabilité civile). Ils doivent être recouverts d'un grillage (effet antidérapant), et équipés d'une main courante.

De même que les plans inclinés, les portes doivent avoir une largeur minimale de 80 cm. La hauteur des fenêtres doit être réajustée, ainsi que la profondeur de la paroi sous la fenêtre (emplacement des jambes). La figure 18 indique les dimensions d'un emplacement fauteuil roulant (d'après l'observatoire standard de la Royal Society for the Protection of Birds - UK). Voir aussi les figure 19 et figure 20. Dans un souci d'économie de place et de matériaux, cet emplacement, central de préférence, peut être couplé avec l'emplacement longue-vue (figure 21), en particulier si l'observatoire est petit.

Figure 17 : Plan incliné fauteuils roulants dimensions pour une dénivellation de 30 cm	Figure 18 : Emplacement fauteuil roulant : schéma de principe

Figure 21 : Emplacement fauteuil roulant couplé avec un emplacement longue-vue : schéma de principe

Figure 19 : Emplacement fauteuil roulant : schéma de montage (source : RSPB)	Figure 20 : Schéma d'observatoire avec emplacement fauteuil roulant (source : RSPB)

Haut de page

Tous droits réservés © - Propriété de l'OFB